

SEANCE D'ESSAIS PRIVES - IFFENDIC

Dimanche 19 Juillet 2020

Règlement Particulier

ASSOCIATION SANDRA CHALLENGE

7 Le Boussac 35750 IFFENDIC

Tél : 06 21 53 43 08

organise le 19 Juillet 2020, une séance d'essais privés.

Il s'agit d'une concentration sur route ouverte ou fermée réservée aux voitures de sport.

Description de la manifestation.

Cette manifestation n'est pas une épreuve de vitesse mais une concentration, avec comme seul objectif la notion de plaisir sans prise de risques inutiles. Le but étant de rouler à sa main en toute sécurité sur route ouverte ou fermée et dans le respect du code de la route, des commissaires, bénévoles et riverains.

Une ou deux personnes à bord sont autorisées à condition qu'ils soient casqués et harnachés. (si le passager est mineur, une autorisation parentale sera obligatoire). Ni casques, ni charlottes ne seront prêtés par l'organisateur.

Il vous sera demandé de vous équiper de bache et d'extincteur sur votre emplacement.

Il vous sera demandé de respecter les gestes barrières.

Les organisateurs prendront les mesures sanitaires nécessaires (point d'eau et gel à disposition à la restauration).

Une restauration rapide sera à votre disposition à partir de samedi midi.

Pour info, le Parc de la Chambre aux Loups sera ouvert dès le samedi matin, vous pourrez profiter en complément si vous le souhaitez des activités ouvertes au Lac de Tremelin à 1km (pédalo, accrobranche...)

Elle empruntera un tracé de 3.5 km. (plan ci-joint).

Ce tracé sera fermé à la circulation par arrêté municipal et réservé exclusivement aux participants inscrits ainsi qu'aux membres de l'organisation, ceci pour des raisons évidentes de sécurité.

PROGRAMME :

- Ouverture des inscriptions : Le 10 Juin 2020.
- Clôture des inscriptions : Le 10 Juillet 2020 à minuit cachet de la poste faisant foi.
Les inscrits retenus par l'organisation seront avisés par mail le 11 Juillet au plus tard, si leur engagement a été retenu, et recevront alors une convocation.
- **Accueil des participants et vérifications administratives et examen du véhicule:** Le Dimanche 19 Juillet à 8h30 pour le café à la Chambre aux loups à Iffendic.

Briefing oral obligatoire à 8h45.

Nombre de passages illimités mais tenant compte malgré tout du nombre d'inscrits et du temps disponible.

VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

Elles permettront de s'assurer de la bonne identification du véhicule et de la correspondance avec le dossier d'inscription.

Lors du retrait de son dossier, le conducteur devra être en mesure de présenter aux organisateurs :

- Son permis de conduire.
- L'autorisation du propriétaire s'il n'est pas présent sur le site
- Les pièces afférentes au véhicule engagé : passeport technique.

Il vous sera remis :

- Le numéro à apposer sur le pare-brise.

EXAMEN GENERAL DU VEHICULE

Il portera sur le respect de l'authenticité du modèle présenté.

A la suite de ces vérifications, l'organisateur pourra refuser le départ d'un véhicule considéré comme non conforme, ou en déclarer l'exclusion immédiate si celui-ci est jugé dangereux, et sans qu'il puisse être réclamé de dédommagement.

DÉROULEMENT DE LA SEANCE D'ESSAIS

Le conducteur et son passager devront être attachés, soit par un harnais ou une ceinture de sécurité.

Un passager à bord strictement passif (pas de chronométrage, pas de note) sera accepté, muni d'un bracelet rouge fourni par l'organisateur.

Les organisateurs prendront les mesures nécessaires pour que les véhicules ne puissent pas se rattraper sur le parcours.

LA JOURNÉE COMPORTERA DEUX PHASES :

PHASE DE RECONNAISSANCE DU PARCOURS.

Cette phase s'étendra de 9h00 à 9h25 derrière la voiture de sécurité avec votre voiture personnelle.

PHASE DE LA SEANCE D'ESSAIS.

Cette phase s'étendra de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le dimanche 19 Juillet 2020.

Les engagés effectueront un nombre de passages illimités en fonction du nombre de participants, du temps horaire disponible et de la météo.

PENALISATIONS

DEPART REFUSE

- Voiture ne correspondant pas aux critères de la séance d'essais.
- Voiture non conforme ou sécurité insuffisante.
- Non-paiement du montant de l'inscription.
- Permis de conduire ou documents officiels relatifs au véhicule absents ou falsifiés.

EXCLUSION

- Conduite dangereuse.
- Comportement inamical envers les organisateurs, ou les autres participants,
- Falsification des documents de contrôle, etc....
- Non-respect de la signalisation, des demandes du directeur de la sécurité.

EQUIPEMENTS

- Aucun appareil de mesure de distance supplémentaire ne sera autorisé (il devra être masqué ou débranché).
- Tout chronomètre sera interdit à bord des véhicules.

ASSURANCES

Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant arriver à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

Les organisateurs souscriront une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux participants conformément au décret n° 2017-1279 du 9 août 2017 et les Articles R 331-30 et A 331-32 du Code du Sport.

APPLICATIONS DU REGLEMENT ET REGLES DE BONNE CONDUITE.

Du fait de son inscription, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions des organisateurs. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par les organisateurs et seront sans appel.

AUCUNE RECLAMATION NE SERA ADMISE

En raison du caractère amical de la manifestation.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme de la manifestation ainsi que de l'annuler en partie ou en totalité si les circonstances l'exigent.

Tout comportement inamical ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion de la manifestation. Aucune impolitesse ne sera tolérée vis-à-vis des organisateurs, et autres participants.

Tout participant bloquant intentionnellement le passage aux autres participants sera aussitôt exclu.

ENGAGEMENT.

Les demandes d'inscriptions accompagnées du montant des droits sont à adresser à :

ASSOCIATION SANDRA CHALLENGE

7 Le Boussac 35750 IFFENDIC

Tél : 06 21 53 43 08

Le nombre des engagés est fixé à 30.

Le montant des frais d'inscription est fixé à **60€** (10€ couvrant la RC de l'organisation, 10€ couvrant l'ambulance, 25€ pour l'assurance individuel, 15€ pour l'organisation du 1^e Rallye de Brocéliande).

Toute demande de participation ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant de sa participation.

Les organisateurs se réservent le droit de refuser une demande d'inscription sans avoir à en donner les raisons. Dans ce cas, les documents et la participation seront retournés au candidat non admis.

Toute personne qui désire prendre part à la séance d'essais est invitée à renvoyer la fiche d'inscription annexée au présent règlement.